

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2015

Lors de cette réunion, le Conseil Municipal a :

- **ACCÉPTE** de mener une action pour la recherche d'un médecin, et **ACCÉPTE** la convention de partenariat, entre les communes de Crépol, St Bonnet de Valclérieux, Le Chalon, Miribel, Montrigaud, St Christophe et le Laris, St Laurent d'Onay pour cette recherche ;
- **SE PRONONCE NI EN FAVEUR NI EN DEFAVEUR** de la motion de soutien aux notaires ;
- **ACCÉPTE** la délivrance pour les besoins d'affouage des houppiers issus des grumes d'œuvre de la coupe d'une parcelle communale ;
- **ACCÉPTE** la mise en vente sur pied ses produits taillis et chauffage des coupes de parcelles communales et la mise en vente en bloc façonnés bord de route des grumes de qualité bois d'œuvre des coupe de parcelles communales ;
- **APPROUVE** les devis présentés pour l'achat d'une meuleuse et d'une débroussailleuse récipactor, d'un porte outil, de roues gazons, d'une herse de désherbage, d'une brosse de désherbage, d'une masse pour brosse de désherbage et **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence de l'Eau et de la Région pour l'acquisition de matériel de désherbage pour la commune de Montrigaud (Drôme) ;
- **REPORTE** à la prochaine réunion du Conseil Municipal les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;
- **DECIDE** de renouveler les contrats des agents techniques, au grade d'Adjoint technique Territorial de 2^e classe à temps non complet pour 8h/semaine à compter du 19 mars 2015 jusqu'au 19 mars 2016 ;
- **DECIDE de modifier** l'organisation des services administratifs de la mairie en supprimant l'emploi de secrétaire de mairie à 10h/semaine et en supprimant l'emploi d'Adjoint administratif principal 2^eme classe à 23h/semaine et **DECIDE de créer** un poste permanent d'Adjoint administratif principal 2^eme classe à 35h hebdomadaires à compter du 1^{er} avril 2015 ;
- **APPROUVE** l'attestation sollicitée pour le changement de locataire au 01/07/2015 de terrains communaux à usage agricole, sous les conditions que l'étude de faisabilité de reprise soit acceptée par Monsieur Le Préfet de la Drôme et de la reprise de la totalité de l'exploitation par ledit locataire au 01/07/2015 ;
- **APPROUVE** les comptes administratifs et les comptes de gestion 2014 du budget de la commune et du budget de l'eau ;
- **AFFECTE** :
 - * le résultat de l'exercice 2014 du budget de la commune soit 96.023,67 € (affectation obligatoire) et 76 609,34 € (affectation d'excédent reporté)
 - * le résultat de l'exercice 2014 du budget de l'eau soit 19.683,65 € (affectation obligatoire) et

162.162,41 € (affectation d'excédent reporté) ;

- **VOTE** les subventions allouées aux associations pour l'année 2015 :

- * Club Perce Neige : 150 €,
- * Club de Foot Inter Haute Herbasse : 1100 €,
- * Collège Bédier : 340 €,
- * Centre Léon Bérard : 200 €,
- * Comité Herbasse Croix Rouge : 100 €,
- * FNACA : 80 €,
- * AIDES (SIDA) : 80 €,
- * Bibliothèque Intercommunale : 1230 €,
- * Association Hôpital Romans : 250 €,
- * ADMR : 250 €,
- * CRIIRAD : 200 €,
- * AMICALES BOULES : 500 €,
- * MONTRIGAUD LOISIRS : 1000 €,
- * DONNEURS DE SANG : 80 €, ;

- **VOTE** le budget 2015 de la commune (**FONCTIONNEMENT : 400.296,00 € - INVESTISSEMENT : 448.455,00 €**) et le budget 2015 de l'eau (**FONCTIONNEMENT : 230.000,00 € - INVESTISSEMENT : 193.844,00 €**);

- **VOTE** les taux d'imposition des taxes locales directes 2015 :

TAXES	BASES	TAUX	PRODUITS
T.H.	435 300	10,78%	46 925 €
F.P.B.	315 600	11,00%	34 716 €
F.N.B.	32 500	53,46%	17 375 €

TOTAUX	783 400		99 016 €
---------------	----------------	--	-----------------

- **VOTE** les tarifs de l'eau pour l'année 2015, pas d'augmentation des tarifs pour 2015 ;

	TARIFS 2015 en €
Le m ³ Eau	0,80 €
Frais Fixes	54,00 €
Location compteur	21,00 €
Droit branchement eau	700,00 €

- **ACCEPTE** le remboursement des frais de repas d'un agent technique dus à une formation.